

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 58-450-1934 portant ouverture et annulation de crédits au budget local de la Côte française des Somalis (exercices 1933).

n° 58-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 184

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 7 mai 1934, portant ouverture et annulation de crédits au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1933), inséré au Journal officiel de la République française du 10 mai 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 7 mai 1931 susvisé, portant ouverture et annulation de crédits au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1933). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.